

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 octobre 2021, à 20 h, à la salle du Centre récréatif de Saint-David situé au 25, rue Théroux à Saint-David, et ce, en raison des règles de distanciation physique exigées par la Santé publique qui ne peuvent être respectées à l'intérieur de la salle de Conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Robert Émond, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2021-10-189

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-190

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2021;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 et celui de la séance extraordinaire du 23 septembre 2021 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Présentation du rapport financier au 31 août 2021 qui affiche un solde à la caisse de 186 552,91 \$, des dépôts à terme au montant de 1 118 585,91 \$, un ajustement et des chèques en circulation au montant de 7 345,84 \$ pour un solde aux livres de 1 297 792,98 \$. Le total des revenus d'août se chiffre à 381 112,23 \$ et celui des déboursés à 116 107,76 \$.

Dépôt des deux états comparatifs requis par la loi pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert mentionne avoir assisté à une rencontre du Service d'entraide de Saint-David au cours de laquelle les activités relatives à la Guignolée et à la distribution des paniers de Noël ont été planifiées.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne que des travaux d'asphaltage ont été réalisés dans une partie du rang du Bord-de-l'Eau, du rang Saint-Patrice, du rang

Vivian et du 5e Rang. Il ajoute que des travaux ont été effectués dans une partie de fossé du 2e Rang. Il termine en indiquant qu'il y a un problème au niveau des poignées et serrures de portes du Centre récréatif mais que la situation sera réglée rapidement.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que la consultation en lien avec la démarche MADA (Municipalité Amie Des Aînés) s'est tenue au Centre récréatif le 25 septembre dernier et que les nombreux commentaires reçus lors de cette rencontre permettront d'avancer dans la démarche de révision de la politique des Aînés. Elle ajoute que le comité responsable de ce dossier est à la recherche d'aînés intéressés à se faire prendre en photo pour figurer dans la prochaine politique des aînés. Elle termine son intervention en dressant un compte-rendu de la situation financière de l'organisme ComUnité en mentionnant que l'organisation d'activités a été moins importante en 2021 à cause de la COVID-19 mais que cette situation a permis de dégager un montant pour une partie du financement du Marché de Noël et pour l'achat de jeux de société.

M. le Maire Michel Blanchard souligne que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel a été adopté le 14 septembre 2021.

Paiement des comptes

2021-10-191

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 109 162,21 \$ et de comptes payés pour un montant de 93 350,43 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale adjointe et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'octobre 2021 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 8 septembre au 24 septembre 2021.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement sera présenté pour adoption concernant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.
Gilles Hébert profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement sera présenté pour adoption afin de financer le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installation septiques.
Gilles Hébert profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2021-10-192

Approbation du budget 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

Considérant que la Municipalité de Saint-David a approuvé l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre entre les Municipalités de Saint-Bernard Partie-Sud, Saint-Jude, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Aimé, Massueville et Saint-David;

Considérant que selon l'article 603 du Code municipal, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-David adopte le budget 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre dont les revenus s'élèvent à un million quatre cent dix-huit mille cent vingt-huit dollars (1 418 128 \$), les dépenses un million quatre cent dix-huit mille cent vingt-huit dollars (1 418 128 \$) et le tarif de l'eau à cinquante-neuf sous (0,59 \$) le mètre cube.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-193

Ajout du Service d'entraide au contrat d'assurance de la Municipalité

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David souhaite mettre sur pied une cuisine collective;

Considérant que la réalisation du projet de cuisine collective est prévue dans une partie de l'édifice municipal;

Considérant que le Service d'entraide doit détenir une assurance de Responsabilité civile et une assurance erreurs et omission pour couvrir adéquatement ses bénévoles;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'ajout de l'organisme *Service d'entraide de Saint-David* au contrat d'assurance de la Municipalité à titre d'assuré supplémentaire pour les sections responsabilité civile et erreurs et omission, au coût annuel de 175 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-423

Adopté à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2021-10-194

Tarification pour location de glace et de salle au Centre récréatif

Considérant que le contrat de gestion du Centre récréatif conclu entre l'Association des Loisirs de Saint-David et la Municipalité a fait l'objet de modifications;

Considérant que la gestion du Centre récréatif relève maintenant de la Municipalité;

Considérant que la tarification pour la saison 2021-2022 avait été transmise aux utilisateurs du Centre récréatif avant la prise en charge de la gestion par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil maintienne la tarification 2021-2022 pour l'utilisation du Centre récréatif en vigueur qui s'établit comme suit :

- Location de glace pour hockey : 155,25 \$ plus taxes pour une heure, 193,95 \$ plus taxes pour 1 h 15 et 232,83 \$ plus taxes pour 1 h 30;
- Location de glace pour patin seulement, ballon-ballai et hockey à pied : 119,96 \$ plus taxes pour 1 h;
- Location de glace pour hockey de l'A.H.M.V. : 82,80 \$ plus taxes pour 1 h et 124,37 \$ plus taxes pour 1 h 30;
- Location de glace pour A.H.M.V. saison ou ballon-balai jeune : 94,10 \$ plus taxes par joute;
- Location de glace pour pratique de hockey mineur (jeunes) : 94,10 \$ plus taxes pour 1 h et 141,36 \$ plus taxes pour 1 h 30;
- Location de glace pour hockey intermédiaire : 138,75 \$ plus taxes pour 1 h 30;
- Location de glace aux familles : 250 \$ plus taxes pour période de 10 h à 17 h et pour période de 18 h à 00 h;
- Location de salle aux résidents de Saint-David : 200 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-195

Travaux requis à l'étage de l'hôtel de ville pour aménagement de bureaux

Considérant que des travaux sont prévus à l'étage de l'hôtel de ville pour l'aménagement de bureaux et le réaménagement de la cuisine utilisée lors de la mise en place de mesures d'urgence;

Considérant que le réaménagement de la cuisine prévoit le remplacement d'une partie des armoires, l'installation d'un évier ainsi que l'acquisition d'une cuisinière et d'un réfrigérateur;

Considérant que le coût pour le remplacement du revêtement de plancher de l'étage de l'hôtel de ville est estimé à 5 590 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibault et résolu que ce Conseil autorise les dépenses rattachées aux travaux prévus à l'étage de l'hôtel de ville et affecte ces dépenses aux postes budgétaires numéros 02-130-00-522 et 03-31030-000

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-196

Contrat de location pour conteneurs du Centre récréatif

Considérant que les activités du Centre récréatif nécessitent l'utilisation d'un conteneur de 4 verges cubes pour le recyclage et d'un conteneur de 8 verges cubes pour les déchets, et ce, pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril;

Considérant que ces conteneurs sont aussi utilisés par le gestionnaire du restaurant du Centre récréatif et l'installation Le Cheval Marin;

Considérant qu'une partie des frais reliés à l'utilisation de ces conteneurs sont facturés aux utilisateurs mentionnés ci-dessus;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise les frais rattachés à la location de deux conteneurs auprès de la compagnie EBI Environnement inc., au coût mensuel de 340 \$, excluant les frais de location mensuels de 40 \$ pour les mois de mai à septembre, désigne le directeur général et secrétaire-trésorier pour la signature d'un contrat d'une durée de 3 ans et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-446 .

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-197

Désignation pour signature de chèques et autres opérations

Considérant qu'une modification de signataire à l'égard de tout compte détenu par la Municipalité à la Caisse Desjardins des Chênes est requise suite au résultat des élections municipales 2021;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil désigne M. Richard Potvin, à compter de son assermentation comme maire, à titre d'administrateur de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Chênes afin d'exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- émettre, accepter, endosser ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-198

Autorisation pour frais de formation du directeur général et secrétaire-trésorier

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier entré en fonction le 27 septembre dernier doit suivre les formations requises pour acquérir le titre de DMA, et ce, à l'intérieur d'un délai de 12 mois de son embauche;

Considérant que les formations en lien avec le titre de DMA sont offertes par l'Association des directeurs municipaux actifs (ADMQ);

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais rattachés aux six modules de formation de DMA, au coût de 2 445 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-199

Demande soumise dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de

pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-David prévoit la formation de six pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-200

Inscription au Congrès de l'AGSICQ (Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec)

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 672,60 \$ incluant les taxes, et de participation du directeur du Service de sécurité incendie au congrès 2021 de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-201

Achat de panneaux d'identification pour divers endroits de la municipalité

Considérant que les panneaux de signalisation indiquant l'entrée du territoire de la Municipalité sont défraîchis et doivent être remplacés;

Considérant que ce Conseil souhaite indiquer les diverses activités offertes au Centre récréatif sur un panneau de signalisation installé sur la route 122;

Considérant que les panneaux de signalisation installés sur la rue Principale et la rue de la Rivière-David pour indiquer le Centre récréatif doivent être remplacés;

Considérant qu'un panneau indiquant le nom du Parc Monseigneur-Brunault situé sur le terrain de l'école primaire est requis;

Considérant que le coût pour la fourniture de l'ensemble des panneaux de signalisation mentionnés ci-dessus est estimé à 3 240 \$ plus taxes par la compagnie Martech inc.,

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les frais rattachés à la confection des panneaux de

signalisation requis et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-355-00-640.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-202

Approbation du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (ensemble immobilier 2775)

Considérant que le document Rapport d'approbation du budget 2021 révisé pour l'OH de Pierre-De Saurel émis le 27 juillet 2021 prévoit un déficit de 26 742 \$ pour l'ensemble immobilier 2775;

Considérant que la municipalité de Saint-David doit contribuer à 10% du déficit ou recevoir 10% du bénéfice pour l'ensemble immobilier 2775 de l'OH Pierre-De Saurel;

Considérant que la municipalité a déjà versé un montant de 2 240\$ en lien avec le déficit prévu pour l'année 2021 ;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve le budget 2021 révisé de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour l'ensemble immobilier 2775, autorise le versement d'un montant de 434 \$ représentant le solde de 10% du déficit du budget révisé 2021, annule la résolution numéro 2021-10-168 de ce Conseil adoptée le 17 août 2021 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-10-203

Participation financière au camp de jour estival 2021

Considérant que l'état des revenus et dépenses pour le camp de jour estival 2021 affiche un déficit de 7 857,83 \$;

Considérant qu'une copie de cet état des revenus et dépenses a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil accepte le dépôt de l'état des revenus et dépenses relatif au camp de jour estival 2021, autorise le versement d'un montant de 7 857,83 \$ à l'Association des Loisirs de Saint-David représentant le déficit du camp de jour estival 2021 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-50-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Affaires nouvelles :

2021-10-204

Cession des iPads désuets gratuitement aux élus sortants

Considérant que la résolution numéro 2021-09-173 adoptée par ce Conseil mentionne que les iPad désuets seront cédés aux élus qui le souhaitent pour une somme de 50 \$;

Considérant que ce Conseil souhaite modifier cette résolution;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu de céder gratuitement les iPads désuets aux élus du Conseil sortant qui le souhaitent.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

M. Richard Potvin, élu au poste de maire par acclamation, profite de la période de questions pour remercier le maire sortant ainsi que les conseillères et conseillers du Conseil actuel pour leur travail et leur implication auprès de la Municipalité.

M. le Maire Michel Blanchard conclut la période de questions en remerciant les élus qu'il a côtoyés au cours de ses deux mandats et en souhaitant bonne chance à M. Potvin qui occupera le poste de maire à la suite de son assermentation prévue au cours du mois d'octobre.

2021-10-205

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier